

L'ordre du jour est le suivant :

1. Bilan de la rentrée

→ *Equipe éducative au jour de la rentrée.*

A la rentrée, l'école comptait 11 enseignants, 4 ATSEM, 3 AESH (**A**ccompagnant des **E**lèves en **S**ituation de **H**andicap) et 1 SCU (Service Civique Universel). Parmi ces adultes, quelques nouvelles têtes :

- Enseignantes :
 - Mme Charline Ameline, titulaire de son poste, a rejoint la classe 13 des CM1.CM2
 - Mme Elisabeth Ropers est titulaire remplaçante, rattachée à l'école
 - Mme Cécile Cheval a retrouvé la classe 14 des CM1.CM2
 - Le jour de la pré-rentrée, un titulaire remplaçant a été nommé à titre provisoire sur la classe 9 des CE2.CM1. Ce dernier a prévenu la veille de la rentrée qu'il était en arrêt maladie. Mme Pascau est arrivée 30 minutes avant la rentrée.

- AESH :
 - Mme Françoise Mahé est à temps complet.
 - L'effectif des AESH est maintenant de 3 personnes à temps complet. Cela permet de respecter les droits des élèves notifiés

La situation est apaisée après une année scolaire 2022.2023 en tension. Nous remercions la Municipalité, les représentants des parents d'élèves pour leur mobilisation autour de ce sujet. Le jour de la rentrée, M. le Député Jean-Claude Raux, sur invitation de M. le Maire, était présent, notamment pour faire part de son intérêt sur la question de l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Cela reste toutefois compliqué en termes de gestion de planning car il faut mettre en parallèle les besoins des enseignantes, les prises en charge extérieures... Nous devons mettre la priorité sur les aides individualisées, surtout le matin, ce qui « pénalise » les autres enfants dont l'aide n'est souvent effective que l'après-midi, sur des temps moins favorables aux apprentissages.

- SCU
 - Nous accueillons à l'école Erevann Guillemin depuis la rentrée.

- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de Blain-Nozay est composé, cette année de :
 - Mme Jeanne Royer, psychologue scolaire, sur 2 secteurs au lieu d'1.
 - Mme Béatrice Sébille-Chauvet, aides spécialisées à dominante pédagogique.
 - Mme Florence Beulé : Aide à dominante relationnelle.

- Médecine scolaire
 - Le médecin scolaire est en congé maternité est n'est pas remplacé.
 - Pour assurer le poste, 1 médecin scolaire est désormais chargé de 3 secteurs.

→ Effectifs et répartitions

A la rentrée, l'école comptait 250 élèves (+ 18). Aujourd'hui, 1 élève est parti sur une autre commune, 2 élèves arrivent la semaine prochaine et 3 autres en janvier 2024.

Les classes. La répartition des classes a été faite en tenant compte, notamment, de l'obligation pour les GS, CP et CE1 d'être dans des classes dont l'effectif ne dépasse pas 24.

Répartition par niveau 2023-2024		Prévisions par niveau 2024-2025		Répartition par classe 2023-2024	
CYCLE I	91	TOTAL	0	PS/CP - 16/8	24
PS	32			PS/MS - 16/12	28
MS	30			MS/GS - 9/14	23
GS	29			MS/GS - 9/15	24
CYCLE II	96			CP/CE1 - 11/13	24
CP	29			CP/CE1 - 10/14	24
CE1	41			CE1/CE2 - 14/10	24
CE2	26			CE2/CM1 - 16/10	26
CYCLE III	62			CM1/CM2 - 7/19	26
CM1	23			CM1/CM2 - 6/20	26
CM2	39			TOTAL	249
TOTAL	249			Répartition par dispositif 2023-2024	

2. Bilan financier 2022.2023 de la coopérative scolaire

Pour rappel, la coopérative scolaire dépend de l'OCCE 44 (Office Central de Coopération des Ecoles) qui est l'association responsable juridiquement.

Chaque année, un bilan comptable est envoyé à l'OCCE, accompagné de différents documents (relevés de comptes notamment). C'est l'OCCE qui valide et certifie les comptes.

Ci-dessous, le compte de fonctionnement général :

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 288,94	7070 0008	Ventes d'objets	4 436,00
6168 1008	Assurances	61,25	7080 0008	Activités éducatives	179,40
6181 0008	Activités éducatives	5 415,29	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	58,98	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 44	524,40	7551 1008	Subventions d'associations	2 460,55
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	62,35	7562 0008	Participations des familles	31,00
6800 0008	Biens durables	170,05	7700 0008	Recettes exceptionnelles	20,00
Total des charges (A) :		7 581,26	Total des produits (B) :		7 126,95
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : -454,31					

Les participations des familles s'élèvent réellement à 108 euros (mauvaise répartition entre vente des photos et participation des familles dans le tableau ci-dessus).

Pour cette année 2023-2024, avec la vente de photos, nous constatons une grande générosité (466 euros comptabilisés).

Voici un tableau récapitulatif, « plus lisible » sur les principaux mouvements financiers.

Dépenses		Bénéfices	
Affiliations OCCE	585,65 €	Participation des familles	108 €
Achats pour les classes	5000 €	Chocolats	1106 €
Frais bancaires	58,98 €	Photos scolaires	1122,90 €
		Subventions PPF (CM)	2460,45 €
	5644,63 €		4797,35 €

A noter :

- Nouvelle augmentation des frais bancaires (59 euros contre 48 euros l'année dernière)
- Suite à l'année du Covid, le compte était excédentaire, ce qui n'est pas règlementaire en tant que coopérative, l'argent récolté devant servir aux élèves. Une partie de l'excédent nous a servi pour couvrir les frais d'adhésion à l'OCCE, nous avons profité du reste pour doter les classes. Par exemple, Séverine Rouy a acheté le nécessaire pour un projet jardinage afin, entre autres, de réaménager le coin sous l'escalier dans le hall avec les élèves.

3. Protocole de harcèlement scolaire

La réglementation impose aux écoles la rédaction d'un protocole afin de lutter contre le harcèlement à l'école. Celui que nous vous proposons reprend la trame de beaucoup de protocoles.

Il reprend notre façon de gérer la plupart des conflits :

- Ecouter la victime
- Ecouter l'auteur
- Selon les situations, informer les familles (automatique en cas de harcèlement avéré)

Pour cette année scolaire, dans toutes les académies, le programme pHARe (protocole de lutte contre le harcèlement à l'école) est mis en place. C'est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges.

Une information à destination des familles va être faite : le protocole externe de traitement des situations d'intimidation.

Nous attirons l'attention de toutes les familles sur l'utilisation du terme harcèlement. Il nous est recommandé, à travers nos formations, de ne pas utiliser ce terme, pour 2 raisons essentielles :

- Le harcèlement est très précis dans son identification et n'est pas toujours facilement caractérisable. Le Ministère de l'Education nationale (*la violence, la répétitivité, l'isolement de la victime*) et le Code Pénal précisent ce qu'est le harcèlement.

- Beaucoup de situations conflictuelles sont, dans l'esprit des familles et des enfants, des situations de harcèlement. Cela engage une réflexion autour du harcèlement (est-on dans cette situation ?) et non un travail autour de la situation elle-même qui nécessite de l'attention.

Or, la mission des adultes, et pas seulement à l'école, est de veiller au respect des règles, des droits et devoirs de chacun afin que nul ne souffre d'une situation conflictuelle, d'une situation d'intimidation.

4. Le règlement intérieur

Aucune modification n'est proposée. Le règlement intérieur est reconduit.

5. Questions diverses

- a. Suivi des AESH (si non abordé) - Quels sont les effectifs cette année ?

Ecole : Voir point 1

- b. Les 4 € pour les ingrédients pour le gâteau d'anniversaire :

Plusieurs remontées de parents qui, même s'ils ont compris pourquoi il fallait arrêter les bonbons à l'école, s'interrogent sur la gestion financière un peu "opaque". L'information n'a pas été suffisamment explicite. Est-ce pris en charge par la Coopérative ?

Ecole : *Nous sommes surpris par le terme « opaque ». Toutes les familles savent que l'école n'a pas le statut d'établissement public. Elle ne possède ni la personnalité morale, ni l'autonomie financière. Elle peut toutefois gérer de l'argent via la coopérative scolaire (cf point 2).*

Par ailleurs, en plus de l'information écrite, ce point sur le goûter a été évoqué en réunions de classe.

Est-ce sur la base du volontariat des parents ou obligatoire (principes de l'école publique et gratuite remis en question) ?

Ecole : *Nous ne pouvons obliger les familles à verser cette participation. Rappelons également que l'école publique et gratuite ne signifie pas que tout est gratuit à l'école. Seul l'enseignement est gratuit. L'école peut demander une participation financière lors d'une sortie par exemple. Cela n'est presque jamais arrivé à l'école Félix Leclerc et ce, grâce aux financements de la Municipalité et des Parents des P'tits Félix.*

Est-ce qu'un échange avec les différentes associations de l'école (Petits Palais, PPF, AL) pourrait permettre une prise en charge du coût de ces gâteaux ?

Ecole : *Jusqu'à présent, les familles finançaient elles-mêmes le coût de ce goûter en fournissant un gâteau, des bonbons, voire des boissons. Nous pensons que 4€ ne suffisaient pas. Pourquoi les associations devraient-elles prendre en charge ce goûter ?*

Comment être sûr que l'argent, en espèces, a bien été récupéré ? Un autre système de récupération peut-il être prévu ?

Ecole : *Demander des espèces était plus simple que d'avoir à gérer 150 ou 200 chèques. La monnaie a été récupérée par les enseignants. Si un autre système doit être proposé, cela sera par HelloAsso.*

Une communication plus particulière peut-elle être effectuée en aval ?

Ecole : *Oui. Nous rappellerons ainsi la mission pédagogique autour cette initiative. Enfin, c'est, pour nous, une expérimentation dont nous tirerons les conclusions sur sa pertinence et faisabilité.*

- c. Récupération du matériel d'une année sur l'autre (porte-vues, classeur...) : Même si nous sommes conscients que chaque enseignant a sa propre organisation, est-il envisageable de pouvoir rendre à minima tout le matériel susceptible d'être réutilisé ?

Ecole : *Nous le faisons il y a quelques années. Cela est devenu difficile car les élèves ne respectent pas le matériel. A titre d'exemple, quelques années auparavant, 90 % des pochettes, porte-vues étaient récupérables car en bon état. Aujourd'hui, 90 % de ces outils sont irrécupérables. Dès la première période, des pochettes courrier, des porte-vues sont déjà abîmés, déchirés. Toutefois, dans certaines classes, des outils sont récupérés.*

- d. Au sujet des dessins non affichés/terminés à La Grande Lessive pour la classe 6 : Quelle est l'organisation de l'école pour une classe qui voit les remplaçants se succéder lors d'une absence prolongée de son enseignant-e, pour assurer la continuité pédagogique ?

Ecole : *Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un enseignant, nous avons l'information de son remplacement, ou pas, entre 8 h 30 et 9 h. S'il n'y a pas de remplacement, nous devons répartir les élèves dans les autres classes. Qui s'en charge ? Le lundi ou le mardi, c'est un enseignant, qui va laisser sa classe durant 20 à 30 minutes afin de faire l'appel, compléter le billet pour le restaurant scolaire, prévoir une répartition. A partir de 9 h 20, 9 h 30, nous allons accueillir 2, 3, 4 ou 5 élèves supplémentaires pour lesquels, évidemment, nous n'avons pas prévu de travail. Nous avons tous des classes à double niveau et nous accueillons un 3^{ème} ou 4^{ème} niveau, pour la journée, pour lequel nous ne pouvons mettre en œuvre des apprentissages.*

Si remplacement, il y a, les collègues titulaires remplaçants vont axer les priorités sur les apprentissages fondamentaux, le français et les mathématiques et non les arts visuels.

- e. Sensibilisation au numérique : Dans le cadre de l'éducation au numérique et du programme pHARe, est-il prévu de sensibiliser les élèves du cycle 3 à son usage ? Si sensibilisation il y a, serait-ce possible d'envisager une action type « 10 jours sans écran » (qui a lieu fin mai, au niveau national) en partenariat avec la municipalité peut-être, ou les associations partenaires (pour organiser une soirée jeux de société, par exemple) ?

Ecole : *La sensibilisation aux usages du numérique fait partie du programme au cycle 3, elle aura donc lieu. Concernant les actions type « 10 jours sans écran », nous laissons le soin aux familles ou autres associations de les organiser. Ce n'est pas à l'école que les élèves abusent de l'écran et l'école n'aura aucun moyen d'évaluation sur la pertinence ou l'investissement, comme cela doit être fait dans le cadre de l'action pédagogique. Nous rappelons le point évoqué au 3^{ème} conseil d'école de l'année dernière sur tout ce qui est demandé à l'école, bien au-delà de sa mission d'enseignement.*

Prochains conseils d'école :

Vendredi 22 mars 2024 – Mardi 18 juin 2024